

LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin des institutions scolaires pour exercer leurs missions. C'est pourquoi, dans l'Enseignement Catholique, une démarche éducative réussie repose sur une collaboration de confiance entre l'équipe éducative, les familles et les élèves afin que l'école soit, pour les enfants, un lieu de plein épanouissement. Par la présente charte, il s'agit de rappeler les responsabilités respectives de chacun et les conditions favorisant la collaboration les parents, les élèves et l'école.

1/ Directives de l'Education Nationale et autonomie pédagogique

Dans le cadre de son contrat d'association avec l'Etat, le RPI Boulogne-La Merlatière respecte les directives pédagogiques du Ministère de l'Education Nationale. Néanmoins, les enseignants bénéficient d'une autonomie relative dans l'application des programmes et dans les aspects touchant à la vie scolaire et au caractère propre de l'Enseignement Catholique. Les Chefs d'établissements et l'équipe enseignante restent les seuls décideurs du calendrier scolaire et des horaires de classe. Ils s'engagent à tenir la famille informée par mail, au moyen du cahier de liaison ou par la circulaire de début d'année.

2/ Responsabilité familiale

Lors de l'inscription, la famille de l'élève déclare confier au RPI Boulogne-La Merlatière l'instruction de l'enfant. A ce titre, la famille s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter le travail personnel de l'élève : suivi du travail en classe, consultation de l'agenda et vérification du travail personnel.

Le RPI Boulogne-La Merlatière reconnaît les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et s'engage à contribuer à cette éducation.

3/ Solidarité éducative

La famille déclare se montrer solidaire du climat éducatif et des règles de vie du RPI Boulogne-La Merlatière, en exerçant auprès de l'enfant les rappels nécessaires, notamment dans les aspects touchant au respect des personnes (enseignants, salariés, bénévoles...) et des biens collectifs (locaux, matériel...).

La famille reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur au sein du RPI. Elle s'engage à le faire respecter et à ne jamais faire état devant l'élève d'opposition éventuelle à une décision ou position prise par l'école, ce qui n'exclut pas le dialogue.

En cas de malentendus éventuels ou d'incompréhensions, ceux-ci doivent se régler en dehors de la présence de l'enfant, qui ne doit jamais percevoir un écart entre la position de l'école et celle de sa famille.

4/ Implication personnelle de l'élève

Le RPI Boulogne-La Merlatière met tout en œuvre pour stimuler l'enfant et l'amener à donner le meilleur de lui-même, au niveau des apprentissages, de son épanouissement personnel et de l'éducation de sa personnalité. L'élève est encouragé à faire preuve d'initiative et d'autonomie en prenant des responsabilités à sa mesure. Il doit progressivement montrer de la rigueur et un réel engagement dans son travail.

5/ Suivi des élèves

Les enseignants s'engagent à tenir la famille informée de l'évolution de son enfant, par le biais des évaluations et du livret personnel de compétences.

Chaque enseignant organise à destination des familles des réunions de rentrée d'informations. Dans l'intérêt de l'enfant, la famille s'engage à y participer dans la mesure de ses possibilités.

Chaque enseignant se tient à la disposition des familles pour d'éventuelles rencontres individuelles.

D'autre part, la famille s'engage à tenir l'école au courant dans les plus brefs délais de toute modification de la situation familiale, sociale ou de l'état de santé de l'élève pouvant avoir une incidence sur le bon déroulement de la scolarité de l'enfant.

6/ Participation aux activités

Les activités et sorties pédagogiques font partie intégrante de la scolarité de l'élève. Elles peuvent donner lieu à des déplacements à l'extérieur de l'école. La famille s'engage à faire participer l'enfant aux activités en question.

De son côté, le RPI Boulogne-La Merlatière s'engage, grâce aux participations financières de l'APEL et des OGECs, à en limiter le coût et à proposer des facilités de paiement.

La famille s'engage à respecter l'ensemble des points mentionnés dans cette charte et assure avoir pris connaissance du projet d'établissement du RPI Boulogne-La Merlatière (volet éducatif, volet pédagogique, volet pastoral) et du règlement intérieur.

A le

Signatures

des Chefs d'établissements :
GABORIEAU Mathieu
DA COSTA Laëtitia

Signature du père :

Signature de la mère :

